

Association TEEF – Exercice Clos le 31 décembre 2025
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Association Tarascon Espaces Emploi Famille
T.E.E.F

Pôle Social
Avenue Pierre Semard
13150 TARASCON

SIREN 384 245 460

Association régie par la loi de 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

BUSSETTA Anita
Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour D'appel d'Aix en Provence
SAS A.B.A
ZA ANJOLY
80 Boulevard de l'Europe
13127 VITROLLES
Tel. : 04.42.98.76.48

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association « **Tarascon Espaces Emploi Famille** »,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale en date du 17 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **Tarascon Espaces Emploi Famille** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant les règles et méthodes comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice 2025, ont portées sur :

- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes,
- les opinions retenues dans le choix des méthodes d'évaluation,
- la présentation de l'ensemble des comptes,

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2025

Association Tarascon Espaces Emploi Famille

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association « **Tarascon Espaces Emploi Famille** ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association « **Tarascon Espaces Emploi Famille** » à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association « **Tarascon Espaces Emploi Famille** » ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de « **Tarascon Espaces Emploi Famille** ».

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel de Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2025
Association Tarascon Espaces Emploi Famille

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vitrolles,
Le 29 mai 2026

Madame BUSSETTA Anita
Commissaire aux Comptes

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	4 632	1 604	3 028	1 912
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	69 323	62 357	6 966	1 623
	Immobilisations grevées de droits				2 676
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	6 500		6 500	8 300
	TOTAL (I)	80 455	63 961	16 495	14 511
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	148 451		148 451	158 588
	Autres créances	46 432		46 432	108 894
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	90 752		90 752	194 305
	Charges constatées d'avance	2 034		2 034	
	TOTAL (II)	287 668		287 668	461 787
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		368 123	63 961	304 162	476 298
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				6 500	8 300
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					
Dons en nature restant à vendre					

- autorisés par l'organisme de tutelle

ANITA BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Inscrit auprès de la Cour
 d'Appel d'Aix-en-Provence

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	58 126	58 126
	Report à nouveau	151 613	194 177
	Résultat de l'exercice	(139 214)	(42 564)
	Total des fonds propres	70 524	209 739
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		579
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		579
	Total des fonds associatifs	70 524	210 318
Provisions	Provisions pour risques	61 056	50 556
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	61 056	50 556
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 667	5 997
	Dettes fiscales et sociales	153 774	186 811
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 141	22 616
	Produits constatés d'avance	10 000	
	Total des dettes	172 582	215 425
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		304 162	476 298
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(139 214,22)	(42 563,71)
(1) Dont à moins d'un an		172 582	215 425
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Anita BUSSETTA
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Inscrit auprès de la Cour
 d'Appel d'Aix-en-Provence

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	16 465	102 624
	Prestations de services	697 061	736 856
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	530 988	799 337
	Dons		
	Cotisations	372	300
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	1 501	1 326
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	15 072	
	Autres produits	8 000	
	Total des produits d'exploitation	1 269 459	1 640 444
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	70	1 300
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	163 810	191 910
	Impôts, taxes et versements assimilés	64 254	77 531
	Rémunération du personnel	906 120	1 142 922
	Charges sociales	243 141	253 442
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	6 177	7 309
	Dotation aux provisions	23 000	8 554
	Autres charges	2 101	
	Total des charges d'exploitation	1 408 673	1 682 968
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(139 214)	(42 524)
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER		
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(139 214)	(42 524)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		40
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(40)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL DES PRODUITS	1 269 459	1 640 445
	TOTAL DES CHARGES	1 408 673	1 683 008
	EXCEDENT ou DEFICIT	(139 214)	(42 564)
	PRODUITS	6 400	
	Bénévolat	6 400	
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES	6 400	
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole	6 400	

Anita BUSSETTA
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Inscrit auprès de la Cour
 d'Appel d'Aix-en-Provence

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes comptables applicables en France, résultant des dispositions du Code de Commerce et des règlements établis par le Comité de la Réglementation Comptable, complétés des règles spécifiques applicables aux associations.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le bilan de l'exercice présente un total de **302 639 €**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 269 459 €** et un total **charges** de **1 408 673 €**, dégageant ainsi un **résultat** de **- 139 214 €**.

L'exercice considéré débute le **1er Janvier 2025** et finit le **31 decembre 2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Changement de présentation

Suivant décision du 4 novembre 2022 l'Autorité des normes comptables (ANC) a adopté le projet de règlement N° 2022-06 modifiant le plan comptable général (PCG) en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Le Règlement entre en vigueur pour les comptes des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

En application de cette directive, les transferts de charges ont été directement enregistrés au crédit des comptes de charges concernés.

Les principales méthodes utilisées sont :

1- Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au résultat au prorata des amortissements pratiqués sur les biens immobilisés correspondant.

2- Provision pour Indemnités de fin de carrière (IFC)

En raison de la très forte probabilité d'avoir à financer les primes de fin de carrière de certains membres du personnel dans un avenir relativement proche, le Conseil d'administration a décidé de constater à compter de l'exercice 2016 une provision pour IFC. Cette provision s'élève à 38 056 euros au 31 décembre 2025.

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

3 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

4 Stocks et en cours

Les marchandises en stock proviennent de dépôts gratuits effectués. Compte tenu à la fois du très faible prix de vente des articles et des difficultés d'évaluation du coût de leur mise en rayon, il n'a pas été possible de dégager une valeur significative justifiant son inscription à l'actif.

5 Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

L'examen de la recouvrabilité des créances n'a nécessité aucune provision pour dépréciation.

6 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

7+ Evènement significatif de l'exercice

L'année 2025 a été caractérisé par l'arrêt des chantiers d'insertion portés par TEEF à Tarascon et Arles. Cet arrêt fait suite à la décision du conseil d'administration de décembre 2024 constatant les déficits structurels importants et récurrents engendrés par cette activité (80 K€), sur un secteur économique en grande difficulté, à savoir le recyclage textile. Cette décision s'est appuyée sur les conclusions d'un dispositif local d'accompagnement sollicité par le CA. Cet arrêt marque la volonté de rétablir un modèle économique financièrement équilibré pour les années 2026 et suivantes.

L'impact financier sur les comptes 2025, déterminé par notre comptabilité analytique, est de l'ordre de 130 K€, soit l'essentiel du résultat déficitaire de l'exercice.

Il est du principalement aux salaires et indemnités des 3 licenciements économiques nécessaires, frais d'avocat et loyers en période de préavis.

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2 118		2 514			4 632
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 118		2 514			4 632
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	56 899				56 899	
	Instal., agencement, aménagement divers	10 337		1 280		10 337	1 280
	Matériel de transport	44 874				44 874	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	64 449		3 594			68 043
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	176 559		4 874		112 109	69 323
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	8 300				1 800	6 500
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 300				1 800	6 500
TOTAL		186 977		7 388		113 909	80 455

Anita BUSSETTA
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Inscrit auprès de la Cour
 d'Appel d'Aix-en-Provence

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	206	1 398		1 604
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	206	1 398		1 604
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	55 275		55 275	
Autres Instal., agencement, aménagement divers	10 337	17	10 337	17
Matériel de transport	44 874		44 874	
Matériel de bureau, mobilier	61 773	3 139	2 572	62 341
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	172 259	3 156	113 058	62 357
TOTAL	172 465	4 554	113 058	63 961

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Anita BUSSETTA
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Insert auprès de la Cour
 d'Appel d'Aix-en-Provence

Provisions

Etat exprimé en euros

Début exercice

Augmentations

Diminutions

31/12/2025

PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	50 556	23 000	12 500	61 056
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50 556	23 000	12 500	61 056
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		50 556	23 000	12 500	61 056
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			23 000	12 500	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Anita BUSSETTA
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Inscrit auprès de la Cour
 d'Appel d'Aix-en-Provence

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	6 500	6 500	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	148 451	148 451	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	46 432	46 432	
	Charges constatées d'avances	2 034	2 034	
TOTAL DES CREANCES		203 416	203 416	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 667	7 667		
	Personnel et comptes rattachés	52 343	52 343		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 556	69 556		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	31 875	31 875		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	1 141	1 141		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	10 000	10 000		
TOTAL DES DETTES		172 582	172 582		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Anita BUSSETTA
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Inscrit auprès de la Cour
 d'Appel d'Aix-en-Provence

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social					
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	58 126				58 126
Report à nouveau	194 177	(42 564)			151 613
Résultat de l'exercice	(42 564)	42 564		(139 214)	(139 214)
Subventions d'investissement	579			(579)	
Provisions réglementées					
TOTAL	210 318			(139 793)	70 524

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 210 318

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 210 318

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (139 793)

Anita BUSSETTA
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Inscrit auprès de la Cour
 d'Appel d'Aix-en-Provence

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

6. TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Situations	Montant initial	Fond à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fond restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	D = A-B+C
Subventions de fonctionnement					
Dons manuels					
Legs et donations			NEANT		
TOTAL					

7 TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations autorisés par l'administration	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Soldes des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
		NEANT		
TOTAL				

8. PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations. Autres immobilisations financières Créances clients et comptes rattachés. Autres créances	45 291
TOTAL.....	45 291

9. CHARGES et PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	2 034	10 000
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

10. CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit.....	
Autres emprunts et dettes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	
Dettes fiscales etsociales.....	3 114
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	69 200
Autres dettes.....	
TOTAL.....	72 314

11. INFORMATIONS CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association a bénéficié de la mise à disposition gratuite des locaux administratifs par la Ville de Tarascon, valorisée à euros en 2025.

12. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants bénévoles ne sont pas rémunérés.

13. REMUNERATION DES 3 PLUS HAUTS CADRES

Information non applicable; l'association ne compte qu'un seul cadre.
l'information conduirait à la divulgation d'une rémunération individuelle

14. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 000 € au titre du contrôle légal des comptes

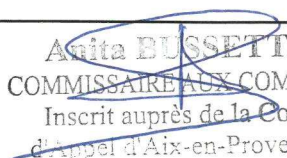
15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Non significatifs

16. Valorisation du bénévolat

Le temps passé par les 4 administrateurs a été d'environ 400 heures en 2025, valorisées sur la base du SMIC chargé et arrondi à 16 €.


Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence